

Enquête annuelle sur les serres, les pépinières et les gazonnières - 2009

FORMULE 6



CONFIDENTIEL une fois rempli
Renseignements recueillis en vertu de
la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du
Canada, 1985, chapitre S-19.

**English version of this questionnaire is
available.**

La présente enquête a pour but de recueillir les renseignements nécessaires pour estimer la quantité et la valeur des produits de serre, de pépinière, de gazonnière et des arbres de Noël au Canada. Vos données sont strictement confidentielles et seront regroupées à des fins statistiques. Les résultats seront disponibles au public en mai, et sont utilisés par les associations de producteurs et les gouvernements pour évaluer la santé économique de l'industrie des serres, des pépinières et des gazonnières.

INSTRUCTIONS AUX EXPLOITANTS DE SERRES, DE PÉPINIÈRES OU DE GAZONNIÈRES

1. Le présent questionnaire a pour but de vous aider à répondre à une entrevue téléphonique. Remplissez-le et gardez-le près de votre téléphone. Un intervieweur de Statistique Canada vous téléphonera entre le **11 janvier 2010** et le **31 janvier 2010** pour recueillir vos réponses. **NE POSTEZ PAS CE QUESTIONNAIRE**, conservez-le dans vos dossiers.
2. Veuillez répondre à toutes les questions qui se rapportent à votre exploitation.
3. Si possible, consultez vos dossiers. Autrement, donnez une estimation aussi précise que possible.
4. Merci de votre collaboration. **CONSERVER DANS VOS DOSSIERS, NE PAS METTRE À LA POSTE**

Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------|-------------------------------------|--|--|---|--|--|-------------------------|--|--|--|---|--|--|-----------|--|--|--|--|--|--|
| FRM | | | | | | | | | | | Nom de l'exploitation (s'il y a lieu) | | | | | | | | | |
| SPA | | | | | | | | | | | Nom de la société par actions (s'il y a lieu) | | | | | | | | | |
| NA 1 | | | | | | | | | | | Ind. rég. | | | Téléphone | | | | | | |
| | Nom de famille | | | | | | | | | | Prénom et initiale | | | | | | | | | |
| ADR | R.R. | | | Case postale | | | Numéro et nom de la rue | | | | | | | | | | | | | |
| | Code postal | | | Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| COU | Courriel (s'il y a lieu) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| NA 3 | Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu) | | | | | | | | | | Ind. rég. | | | Téléphone | | | | | | |
| NA 4 | Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu) | | | | | | | | | | Ind. rég. | | | Téléphone | | | | | | |

PARTIE I - TYPE DE PRODUCTION

1. En 2009, avez-vous **cultivé** des produits de serre, de pépinière, de gazonnière ou des arbres de Noël? Oui Non (Si non, passez à la partie commentaires à la page 10)
2. En 2009, lesquels des produits suivants avez-vous **cultivé**? (cochez tout ce qui s'applique)
- a. Produits de serre (légumes, fruits, fleurs et plantes) (Passez à la partie II)
- b. Produits de pépinière et arbres de Noël (arbres et plantes) (Passez à la partie III, page 6)
- c. Gazon (Passez à la partie IV, page 9)

PARTIE II - SERRES (Voir les notes explicatives)

C. SUPERFICIE ET NOMBRE DE MOIS EN EXPLOITATION

3. Est-ce que vos superficies seront déclarées en : pi² m²
- | | Code |
|---|----------------------|
| 4. Quelle était la superficie totale sous verre en 2009? | 101 |
| 5. Quelle était la superficie totale sous plastique rigide ou fibre de verre en 2009? | 102 |
| 6. Quelle était la superficie totale en films plastiques (poly-film) en 2009? | 2008 |
| 7. Quelle était la superficie totale sous serre en 2009 | 100 |
| 8. Nombre de mois durant lesquels votre serre était en exploitation en 2009 | 103 N ^{bre} |

FRUITS ET LÉGUMES DE SERRE

9. Avez-vous **cultivé et vendu** des légumes ou des fruits de serre en 2009? (excluez les plantes potagères à repiquer) Oui Non (Si non, passez à la question 12)

D. SUPERFICIE, PRODUCTION ET VALEUR DES LÉGUMES ET FRUITS DE SERRE - 2009

10. Veuillez déclarer vos superficies, vos quantités produites et la valeur des légumes et fruits de serre en 2009

Est-ce que vos productions seront déclarées en : kg lbs douzaine têtes

| | Code | Superficie | Code | Production | Code | Valeur des ventes |
|--|------|------------|------|------------|------|-------------------|
| a. Tomates de serre | 180 | | 183 | | 186 | \$ |
| b. Concombres de serre | 181 | | 184 | | 187 | \$ |
| c. Poivrons de serre | 195 | | 196 | | 197 | \$ |
| d. Laitue de serre | 182 | | 185 | | 188 | \$ |
| e. Autres légumes et fruits de serre (veuillez préciser) | 178 | | | | 189 | \$ |
| f. Superficie totale et ventes brutes de légumes et fruits | 2009 | | | | 190 | \$ |

E. VENTES DE LÉGUMES ET FRUITS DE SERRE SELON LE CIRCUIT DE DISTRIBUTION (avant les taxes de vente)

11. Veuillez déclarer les ventes de légumes et fruits de serre (code 190) selon le circuit de distribution.

Est-ce que les ventes seront déclarées en : \$ %

| Code | \$ ou % de ventes |
|------|-------------------|
| 1010 | |
| 1011 | |
| 1012 | |
| 1013 | |
| 1014 | |
| 1015 | |
| 1016 | |

- a. Ventes aux grossistes canadiens
- b. Ventes aux magasins à succursales
- c. Ventes à d'autres serres
- d. Exportations faites directement par votre entreprise
- e. Ventes au public effectuées à votre serre ou sur le bord de la route
- f. Ventes au moyen d'autres circuits de distribution
- g. Total des ventes de légumes et de fruits de serre (code 1016 = 190)

FLEURS ET PLANTES DE SERRE

12. Avez-vous **cultivé et vendu** des fleurs ou des plantes de serre en 2009? (incluez les plantes à repiquer)
 Oui Non (Si non, passez à la section K)

F. PLANTES EN POTS D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR, PRODUITS FINIS

13. Avez-vous **cultivé et vendu** des plantes en pot en 2009? Oui Non (Si non, passez à la question 15)

14. PLANTES EN POTS D'INTÉRIEUR

- a. Azalées
- b. Lys
- c. Poinsettias
- d. Violettes africaines
- e. Plantes tropicales ou plantes vertes (incluez les fougères, mais non les plantes suspendues)
- f. Gerberas
- g. Rosiers miniatures
- h. Orchidées
- i. Kalanchoes
- j. Chrysanthème d'intérieur
- k. Primulas
- l. Cyclamens
- m. Tulipes
- n. Plantes suspendues d'intérieur
- o. Autres plantes d'intérieur

| Code | Nombre total de pots |
|------|----------------------|
| 160 | |
| 162 | |
| 163 | |
| 252 | |
| 165 | |
| 261 | |
| 267 | |
| 269 | |
| 266 | |
| 2067 | |
| 271 | |
| 255 | |
| 272 | |
| 2010 | |
| 2011 | |

PLANTES EN POTS D'EXTÉRIEUR

- p. Bégonias
- q. Chrysanthème d'extérieur
- r. Géraniums (en pots seulement)
- s. Impatiens
- t. Pétunias
- u. Herbacées vivaces
- v. Argyranthème
- w. Plantes suspendues d'extérieur
- x. Autres plantes en pots d'extérieur
- y. Total des plantes en pots (intérieur et extérieur) cultivées et vendues
- z. Ventes brutes totales de plantes en pots finis

| | |
|------|----|
| 253 | |
| 164 | |
| 161 | |
| 265 | |
| 270 | |
| 2068 | |
| 2069 | |
| 2013 | |
| 2014 | |
| 2015 | |
| 276 | \$ |

G. BOUTURES ET ARBRES DE SEMIS

15. Avez-vous **cultivé et vendu** des boutures et des arbres de semis en 2009? Oui Non (Si non, passez à la question 17)

| | Code | Nombre total de plants |
|---|------|------------------------|
| 16. a. Chrysanthèmes | 170 | |
| b. Poinsettias | 171 | |
| c. Géraniums | 172 | |
| d. Impatiènes (seulement les doubles et de Nouvelle-Guinée) | 978 | |
| e. Autres types de bouture | 173 | |
| f. Total des boutures cultivées et vendues | 2016 | |
| g. Arbres de semis cultivés et vendus | 174 | |
| h. Ventes brutes totales de boutures et d'arbres de semis | 175 | \$ |

H. PLANTES ORNEMENTALES ET POTAGÈRES À REPIQUER

17. Avez-vous **cultivé et vendu** des plantes à repiquer en 2009? Incluez les plantes prêtes à transplanter dans les jardins, les champs, les contenants et les paniers par l'acheteur. Oui Non (Si non, passez à la question 18)

| | Code | Nombre total de plants |
|--|------|------------------------|
| a. Nombre total de plantes ornementales à repiquer | 175 | |
| a1. Ventes brutes totales de plantes ornementales à repiquer | 274 | \$ |
| b. Nombre total de plantes potagères à repiquer | 176 | |
| b1. Ventes brutes totales de plantes potagères à repiquer | 275 | \$ |

I. FLEURS COUPÉES

18. Avez-vous **cultivé et vendu** des fleurs coupées en 2009? (excluez les fleurs coupées séchées) Oui Non (Si non, passez à la question 20)

| | Code | Nombre total de tiges |
|--|------|-----------------------|
| 19. a. Alstromeria | 150 | |
| b. Chrysanthèmes (ordinaires et pompons) | 2017 | |
| c. Jonquilles | 152 | |
| d. Freesias | 145 | |
| e. Gerberas | 143 | |
| f. Iris | 144 | |
| g. Lys | 153 | |
| h. Roses | 2018 | |
| i. Mufliers | 148 | |
| j. Tulipes | 149 | |
| k. Lisianthus | 965 | |
| l. Autres types de fleurs coupées | 151 | |
| m. Total de tiges cultivées et vendues | 2019 | |
| n. Ventes brutes totales de fleurs coupées | 154 | \$ |

J. VENTES DES FLEURS ET PLANTES DE SERRE SELON LE CIRCUIT DE DISTRIBUTION (avant les taxes de vente)

20. Veuillez déclarer le montant total des ventes de fleurs et de plantes.

- a. Les ventes des fleurs et plantes produites dans vos serres (somme de [codes 276, 179, 274, 275 et 154])
- b. Les reventes de fleurs et plantes (excluant les ventes déclarées à la question 20a. Incluez les ventes de fleurs et des plantes que votre entreprise a importé ou acheté des autres serres pour la revente.)
- c. Les ventes totales de fleurs et plantes (20a + 20 b)

| Code | Ventes |
|------|--------|
| 2070 | \$ |
| 2071 | \$ |
| 137 | \$ |

Veuillez déclarer les ventes des fleurs et plantes de serre (code 137) selon le circuit de distribution.

Est-ce que les ventes seront déclarées en : \$ %

- Ventes aux détaillants de fleurs (p. ex. fleuristes, centre de jardinage)
- Ventes aux grossistes canadiens (y compris les ventes faites par enchères à rebours)
- Ventes aux magasins à succursales
- Ventes à d'autres serres
- Exportations faites directement par votre entreprise
- Ventes au public effectuées à votre serre ou sur le bord de la route
- Ventes aux gouvernements et autres organismes publics (p. ex. municipalités, commissions scolaires, provinces)
- Ventes au moyen d'autres circuits de distribution

| Code | \$ ou % de ventes |
|------|-------------------|
| 130 | |
| 131 | |
| 132 | |
| 133 | |
| 134 | |
| 135 | |
| 138 | |
| 136 | |

K. ACHATS DE MATÉRIEL VÉGÉTAL (avant les taxes de vente)

Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière et que vous ne pouvez pas fournir séparément vos dépenses de produits horticoles et de main-d'œuvre de votre serre et de votre pépinière, vous pouvez déclarer vos valeurs combinées pendant l'entrevue.

21. a. En 2009, combien avez-vous dépensé pour l'achat de fleurs, plantes, boutures, semis, graines et bulbes **destinés à la culture**?

| | |
|-----|----|
| 123 | \$ |
|-----|----|

b. Quel **pourcentage** de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les achats faits auprès d'autres serres ou pépinières **de votre province**?

| | |
|-----|---|
| 126 | % |
|-----|---|

22. En 2009, avez-vous fait des achats de fleurs, plantes, boutures, semis, graines et bulbes **destinés uniquement pour la revente**? Oui Non (Si non, passez à la question 25)

23. En 2009, combien avez-vous dépensé pour l'achat de fleurs, plantes, boutures, semis, graines et bulbes **destinés uniquement pour la revente**?

| | |
|-----|----|
| 124 | \$ |
|-----|----|

24. Total des dépenses pour les produits horticoles en 2009 (somme des codes 123 et 124)

| | |
|-----|----|
| 125 | \$ |
|-----|----|

L. MAIN-D'ŒUVRE DE SERRE

Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

25. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre serre (moins de 8 mois) en 2009?

| Code | N ^{bre} |
|------|------------------|
| 2022 | |

26. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre serre (8 mois et plus) en 2009?

| | |
|------|------------------|
| 2023 | N ^{bre} |
|------|------------------|

27. Quel est le montant total des salaires versés en 2009? (y compris ceux des propriétaires)

| | |
|-----|----|
| 122 | \$ |
|-----|----|

| M. AUTRES DÉPENSES DE SERRE | | Code | Dollars |
|--|--|------------|-----------|
| 28. Dépenses de combustible | | | |
| a. Gaz naturel | | 115 | \$ |
| b. Huile à chauffage | | 116 | \$ |
| c. Autres types de combustible (p. ex. charbon, sciure de bois) (spécifiez) | | 117 | \$ |
| d. Total des dépenses de combustible en 2009 (somme des codes 115, 116 et 117) | | 121 | \$ |
| 29. Électricité (éclairage, ventilation et chauffage) | | 2024 | \$ |
| 30. Autres dépenses de culture (incluez les engrais, pesticides, supports de croissance; excluez les achats de matériel végétal) | | 114 | \$ |
| 31. Autres dépenses d'exploitation (intérêts, impôts fonciers, assurances, emballages, réparations des bâtiments, de la machinerie, de l'équipement et des véhicules agricoles et travaux à contrat) | | 112 | \$ |
| 32. Total des dépenses d'exploitation en 2009 (somme des codes 125, 122, 121, 2024, 114 et 112) | | 113 | \$ |

PARTIE III - PÉPINIÈRES (Voir les notes explicatives)

33. En 2009, est-ce que vous avez **coupé et vendu** des arbres de Noël cultivés par votre exploitation? Oui Non (Si non, passez à la question 36)

34. Est-ce que vos superficies en arbres de Noël seront déclarées en : acres hectares arpents

35. Déclarez la superficie, la production et les ventes d'arbres de Noël coupés dans votre exploitation. (Incluez les superficies de peuplements naturels ou plantés, quel qu'en soit le stade de croissance, qui sont émondés ou gérés avec l'utilisation d'engrais ou de pesticides.)

| Code | Superficie totale | Code | Arbres coupés | Code | Dollars |
|------|-------------------|------|---------------|------|---------|
| 2026 | | 2027 | Nbre | 2028 | \$ |

Les producteurs de sapin de Noël qui n'ont pas cultivé des produits de pépinière (passer à la question 48).

N. PÉPINIÈRES

36. En 2009, avez-vous **cultivé ou vendu** des produits de pépinière? Oui Non (Si non, passez à la question 51)

37. Est-ce que vos superficies seront déclarées en : acres hectares arpents

38. Veuillez inclure les terres possédées ou louées dans les questions suivantes.

- a. En 2009, quelle était la superficie utilisée pour la culture de plants de pépinière en champ?
- b. En 2009, quelle était la superficie utilisée pour la culture de plants de pépinière en contenant?
- c. En 2009, quelle était la superficie totale utilisée pour la culture de plants de pépinière? (somme des codes 603 et 2029)

| Code | Superficie |
|------|------------|
| 603 | |
| 2029 | |
| 2030 | |

39. Est-ce que vous avez utilisé des châssis froids ou des tunnels non chauffés pour votre production?

Oui Non

O. PRODUCTION ET VENTES DE PRODUITS DE PÉPINIÈRES EN CHAMP ET EN CONTENANT

40. Veuillez déclarer la production de plants de pépinière produits en champ et en contenant et vendus en 2009 (excluez les plants achetés pour la revente, les plants en inventaire non vendus, les arbres de Noël et les activités d'aménagement paysager)

Si les plants de pépinières n'ont pas été vendu en 2009, passez à la question 41b.

| | Code | En champ Nombre de plants | Code | En contenant Nombre de plants |
|---|------------|------------------------------|---------------|----------------------------------|
| a. Arbres - Conifères | 2032 | | 2043 | |
| b. Arbres - Fruits | 2033 | | 2044 | |
| c. Arbres - D'ombre ou à fleurs | 2034 | | 2045 | |
| d. Arbustes - Sempervirents (conifères) | 2035 | | 2046 | |
| e. Arbustes - Sempervirents (feuillus) | 2036 | | 2047 | |
| f. Arbustes - Décidus (incluez les rosiers) | 2037 | | 2048 | |
| g. Vignes | 2038 | | 2049 | |
| h. Vivaces et annuelles | 2039 | | 2050 | |
| i. Arbustes à petits fruits (p.ex. framboisiers) | 2040 | | 2051 | |
| j. Arbres de semis | 2041 | | 2052 | |
| k. Autres | 2042 | | 2053 | |
| l. Total des ventes de plants de pépinière cultivés en champ et en contenant | 541 | | \$ 456 | \$ |

P. VENTES DE PLANTS DE PÉPINIÈRE (avant les taxes de vente)

| | Code | Ventes |
|---|------|--------|
| 41. a. En 2009, à combien se sont chiffrées vos ventes de plants cultivés en pépinière ou achetés pour la culture sur place ? (somme des codes 541 et 456) | 217 | \$ |
| b. En 2009, à combien se sont chiffrées vos ventes de plants de pépinière achetés uniquement pour la revente ? (excluez les revenus liés aux activités d'aménagement paysager) | 218 | \$ |
| c. Valeur des ventes totales de plants de pépinière en 2009 (somme des codes 217 et 218) | 219 | \$ |

42. Veuillez déclarer vos ventes totales (code 219) selon le circuit de distribution.

Est-ce que les ventes seront déclarées en : \$ %

| | Code | \$ ou % de ventes |
|--|------|-------------------|
| a. Plants vendus directement au public | 220 | |
| b. Plants fruitiers vendus aux producteurs de fruits | 221 | |
| c. Plants vendus aux paysagistes | 222 | |
| d. Plants vendus aux centres de jardinage | 223 | |
| e. Plants vendus aux grands détaillants (magasins à succursales) | 224 | |
| f. Plants vendus à d'autres pépinières | 225 | |
| g. Exportations faites directement par votre entreprise | 226 | |
| h. Plants vendus aux organismes publics (p. ex. municipalités, commissions scolaires, provinces) | 227 | |
| i. Ventes à d'autres acheteurs (p. ex. entreprises de reboisement) | 228 | |

Q. ACHATS DE MATÉRIEL VÉGÉTAL (avant les taxes de vente)

43. En 2009, avez-vous acheté des arbres fruitiers ou d'ornement, des produits de pépinière, des plants à repiquer, des semis des boutures ou des bulbes? Oui Non (Si non, passez à la question 48)

| | Code | Dollars |
|---|------|---------|
| 44. a. Quelles ont été vos dépenses en 2009 pour les produits de pépinière destinés à la culture sur place ? | 230 | \$ |

b. Quel **pourcentage** de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les achats faits auprès d'autres serres ou pépinières **de votre province**? 2054 %

45. Est-ce que vous avez acheté des plants de pépinière **destinés uniquement pour la revente** en 2009? Oui Non (Si non, passez à la question 48)

| | | |
|--|-----|----|
| 46. Quelles ont été vos dépenses en 2009 pour les produits de pépinière destinés à la revente ? | 231 | \$ |
|--|-----|----|

| | | |
|---|-----|----|
| 47. Dépenses totales pour les produits de pépinières en 2009 (somme des codes 230 et 231) | 232 | \$ |
|---|-----|----|

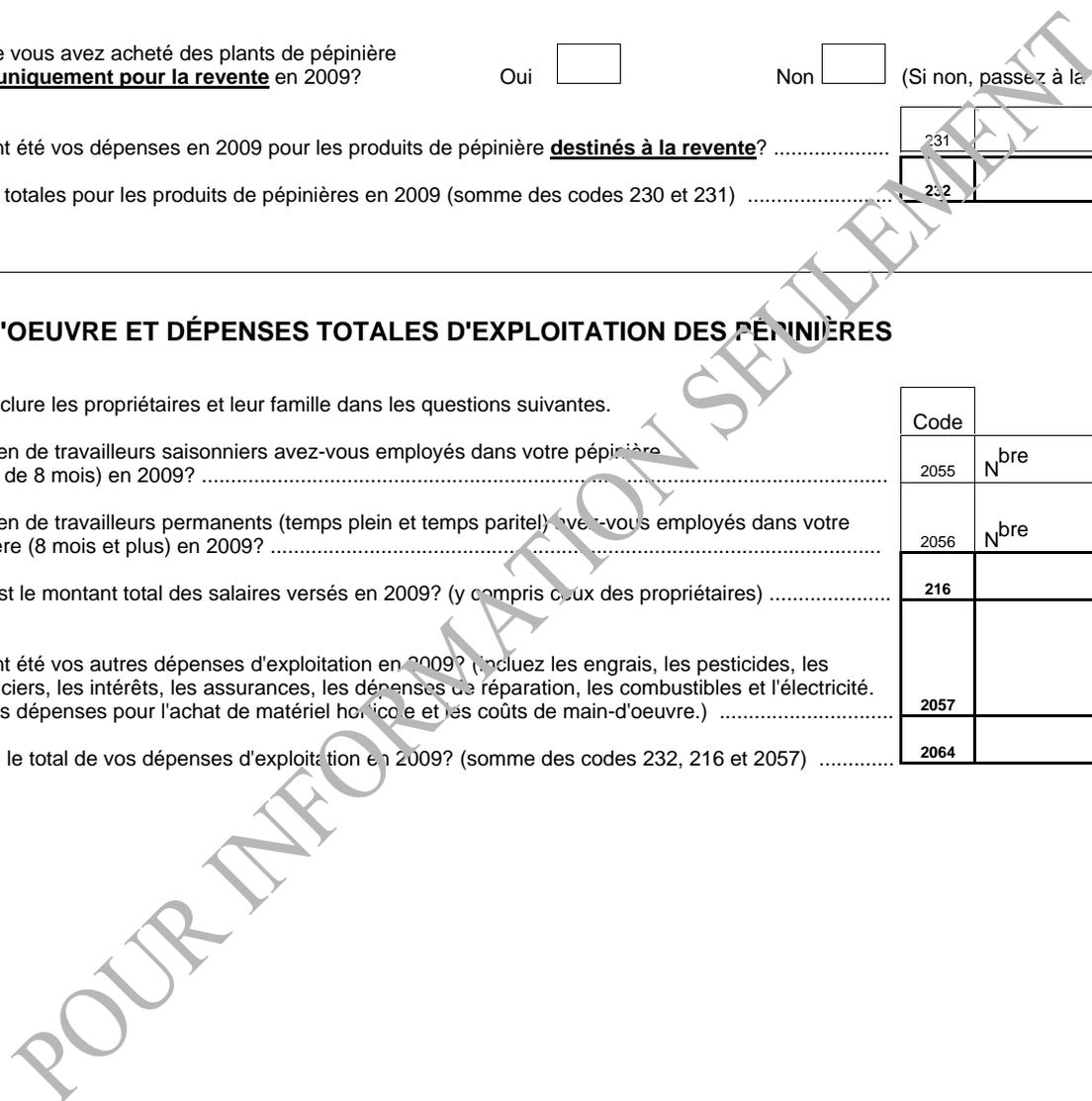
R. MAIN-D'OEUVRE ET DÉPENSES TOTALES D'EXPLOITATION DES PÉPINIÈRES

48. Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

| | Code | |
|--|------|------------------|
| a. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre pépinière (moins de 8 mois) en 2009? | 2055 | N ^{bre} |
| b. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre pépinière (8 mois et plus) en 2009? | 2056 | N ^{bre} |
| c. Quel est le montant total des salaires versés en 2009? (y compris ceux des propriétaires) | 216 | \$ |

| | | |
|--|------|----|
| 49. Quelles ont été vos autres dépenses d'exploitation en 2009? (incluez les engrais, les pesticides, les impôts fonciers, les intérêts, les assurances, les dépenses de réparation, les combustibles et l'électricité. Excluez les dépenses pour l'achat de matériel agricole et les coûts de main-d'oeuvre.) | 2057 | \$ |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| 50. Quel a été le total de vos dépenses d'exploitation en 2009? (somme des codes 232, 216 et 2057) | 2064 | \$ |
|--|------|----|



PARTIE IV - GAZONNIÈRES (Voir les notes explicatives)

S. SUPERFICIE ET VENTES DE GAZON

51. En 2009, avez-vous **cultivé** du gazon? Oui Non (Si non, passez aux commentaires à la page 10)

52. Est-ce que vos superficies seront déclarées en : acres hectares arpents

53. a. Quelle était la superficie totale en gazon cultivé en 2009?

| Code | Superficie |
|------|------------|
| 631 | |
| 632 | |

b. Quelle était la superficie en gazon **cultivé pour la vente** en 2009?

54. Quel a été le revenu brut tiré du gazon **cultivé pour la vente** en 2009?

| | | |
|-----|--|----|
| 634 | | \$ |
|-----|--|----|

55. Est-ce que vous avez acheté du gazon **destiné uniquement pour la revente** en 2009? Oui Non (Si non, passez à la question 58)

56. a. Quelles ont été vos dépenses de gazon **destiné uniquement à la revente** en 2009? (avant les taxes de vente)

| Code | | |
|------|--|----|
| 633 | | \$ |

b. Quel **pourcentage** de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les **achats** faits auprès d'autres gazonnières **de votre province**?

| | | |
|-----|--|---|
| 635 | | % |
|-----|--|---|

57. Quel a été le revenu brut tiré du gazon acheté pour **la revente** en 2009? (avant les taxes de vente)

| | | |
|-----|--|----|
| 636 | | \$ |
|-----|--|----|

T. MAIN-D'OEUVRE ET DÉPENSES TOTALES D'EXPLOITATION DES GAZONNIÈRES

58. Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

a. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre gazonnière (moins de 8 mois) en 2009?

| Code | |
|------|------------------|
| 2058 | N ^{bre} |

b. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre gazonnière (8 mois et plus) en 2009?

| | |
|------|------------------|
| 2059 | N ^{bre} |
|------|------------------|

c. Quel est le montant total des salaires versés en 2009? (y compris ceux des propriétaires)

| | | |
|------|--|----|
| 2060 | | \$ |
|------|--|----|

59. Quelles ont été vos autres dépenses d'exploitation de votre gazonnière en 2009? (Incluez les engrais, les pesticides, les impôts fonciers, les intérêts, les assurances, les dépenses de réparation, les combustibles et l'électricité. Excluez les dépenses pour l'achat de gazon et les coûts de main-d'oeuvre.)

| | | |
|------|--|----|
| 2061 | | \$ |
|------|--|----|

60. Quel a été le total de vos dépenses d'exploitation par votre gazonnière en 2009? (somme des codes 633, 2060 et 2061)

| | | |
|------|--|----|
| 2065 | | \$ |
|------|--|----|

NOTES EXPLICATIVES DE L'ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES SERRES, LES PÉPINIÈRES ET LES GAZONNIÈRES DE 2009

Le questionnaire ci-inclus vise à recueillir de l'information sur les industries des SERRES, des PÉPINIÈRES, des GAZONNIÈRES et des ARBRES DE NOËL au Canada. Les présentes notes explicatives répondent aux questions que vous pourriez avoir lorsque vous répondrez à cette enquête. Si votre exploitation effectue des activités « de service » connexes, comme les contrats d'aménagement paysager ou la pose de gazon, veuillez ne pas faire état dans le questionnaire ci-joint des chiffres ayant trait à la portion non agricole de votre exploitation.

PARTIE II : SERRES

Section C – Superficie et nombre de mois en exploitation

Nota : Les superficies et les plants (incluant les plants à repiquer) protégés par des châssis froids et les tunnels **NE DEVRAIENT PAS** être inclus dans la partie « serres » du questionnaire. Ces constructions ne sont pas considérées comme faisant partie de la superficie d'une serre. Un châssis froid n'est pas une serre.

Question C4 : Ne déclarer que la superficie sous verre.

Exclure : La superficie entourant la ou les serre(s), c.-à-d. la pépinière, le centre de jardinage, le champ de blé, etc.

Question C5 : Inclure tous les autres types d'enclos de protection utilisés pour la culture des plantes, c. a. u. l'isolant rigide, les puits de mine, les granges, les abris. Déclarer les superficies en films plastiques à la question C6.

Question C6 : Déclarer les superficies en films plastiques. Le film plastique le plus utilisé est en polyéthylène.

Question C8 : Exclure les mois pendant lesquels l'exploitant ne cultivait pas activement des plantes, c.-à-d. la période de fumigation.

Section D – Superficie, production et valeur des légumes et fruits de serre – 2009

Question D10 : Déclarer les produits comestibles, prêts à consommer.

Exclure : Les plants à repiquer, le tabac, le ginseng, les asperges et les champignons.

Récoltes multiples :

Si plusieurs récoltes du *même type* de légume/fruit de serre ont été produites dans le *même* espace de serre, ne déclarer la superficie qu'une seule fois, mais déclarer toute la production et la valeur (c.-à-d. que, si 1 000 pi² ont d'abord servi à la production de 2 000 lb de tomates, puis que la même superficie a été utilisée pour une deuxième récolte ayant donné 1 500 lb de tomates, il faut indiquer 1 000 pi² et 3 500 lb).

Si *au moins deux types de* légumes de serre ont été cultivés dans le *même* espace de serre, utilisez ce qui suit (c.-à-d. que, si 2 000 pi² ont d'abord servi à la production de tomates, qui ont été remplacées par des concombres à la mi-été [dans le même espace de 2 000 pi²], il faut faire état d'une superficie totale de 4 000 pi² [2 000 pi² pour les tomates et 2 000 pi² pour les concombres]).

Veuillez déclarer les AUTRES légumes et fruits de serre (non énumérés aux questions 10a à 10d) à la question 10e.

Section E – Ventes de fruits et de légumes de serre

Question E11 : Veuillez déclarer les moyens auxquels vous avez eu recours pour vendre vos fruits et légumes, que ce soit par l'intermédiaire de grossistes ou de magasins à succursales multiples, sur le marché des exportations, au public, etc.

Section F – Plantes en pot d'intérieur et d'extérieur, produits finis

Question F14 : Veuillez déclarer le nombre de plantes en pot *cultivées dans votre serre et vendues*. Ne déclarer que la production canadienne de plantes en pot ornementales finies.

Pour les besoins de cette enquête, les termes « **plantes suspendues** » renvoient à tous les genres de pots suspendus (plastique, mousse de tourbe, osier, céramique, etc.).

Exclure : La marchandise revendue (les plantes qui ont été achetées et revendues immédiatement sans beaucoup de soin ni d'entretien), les produits de pépinière (les chrysanthèmes d'automne en pot cultivés dans une pépinière et vendus par celle-ci ou les arbustes en pot, comme les azalées ou la bruyère), les lys cultivés en plein champ et les arbres de Noël vendus en pot.

Section G – Boutures et arbres de semis

Question G16 : Déclarer votre matériel de multiplication, c.-à-d. les boutures cultivées en serre (enracinées ou végétatives), les arbres de semis (exclure les produits de pépinière cultivés sous les châssis froids et les tunnels non chauffés) et toutes les autres boutures que vous avez *cultivées et vendues* (exclure les boutures revendues).

Exclure : Les plants à repiquer, qu'il s'agisse de légumes ou de plantes ornementales (**qui doivent être déclarés à la section H**).

Section H – Plantes ornementales et potagères à repiquer

Questions H17a, a1, H17b, b1 : Déclarer le nombre total de plants à repiquer vendus en plateaux alvéolés, en caissettes ou en plateaux de culture prêts pour que l'acheteur les transplante au jardin, au champ, dans des contenants, des paniers ou des pots, ou des alvéoles plus grandes (exclure la marchandise revendue).

Section I - Fleurs coupées

Exclure : Les fleurs coupées séchées et revendues ainsi que les fleurs cultivées en plein champ et coupées.

Section J – Ventes de fleurs et de plantes de serre

Question J20C : Déclarer toutes les ventes de fleurs et de plantes ayant été soit produites et vendues par votre exploitation et/ou importées ou achetées au Canada et revendues immédiatement, **ainsi que** des revenus provenant de la « location » de plantes dans les ventes à d'autres acheteurs.

Exclure : Le matériel non végétal, comme les produits d'un centre de jardinage (c.-à-d. l'engrais, la mousse de tourbe, la vermiculite, la terre, les semences, etc.).

Section K – Achats de matériel végétal

***Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière et que vous ne pouvez pas fournir séparément vos dépenses de produits horticoles et de main-d'œuvre de votre serre et de votre pépinière, vous pourrez déclarer vos valeurs combinées pendant l'entrevue.**

Question K21a : Déclarer les achats destinés à la culture sur place (partir un plant/semis dans la serre, c.-à-d. s'en occuper et l'entretenir en le semant, en le transplantant, en le fertilisant, etc. jusqu'à ce qu'il devienne un produit vendable).

Exclure : Les fleurs, les plantes, les boutures, les semis, les graines et les bulbes achetés pour la revente (voir la question K23 pour la définition).

Question K21b : Il ne faut déclarer à cette question que le **pourcentage des dépenses** effectuées pour le matériel végétal ayant servi pour la production qui a été acheté auprès d'autres serres, pépinières, grossistes ou d'autres vendeurs **dans votre province**.

Question K23 : Déclarer les achats destinés à la revente (acheter et conserver une plante pendant une courte période de temps sans beaucoup d'entretien, puis la revendre).

Section L – Main-d'œuvre

Questions L25 et L26 : Il ne faut inscrire ici que les employés qui s'occupent de la culture, de l'entretien et de la récolte des plantes, des légumes et des fruits de serre.

Inclure : Le travail du propriétaire et l'aide qu'il reçoit des membres de sa famille.

Exclure : Toute la main-d'œuvre affectée à la vente au détail, au travail de bureau et aux travaux donnés à contrat (c.-à-d. les camionneurs, les paysagistes).

Question L27 : Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière, veuillez ne fournir dans cette section que la main-d'œuvre, les salaires et les avantages ayant trait à la serre. **Inclure :** Les avantages sociaux versés, comme l'assurance médicale, les indemnités pour accidents du travail, l'assurance-emploi et les régimes de retraite.

Exclure : Les avantages sociaux et les salaires versés aux employés affectés à la vente au détail, au travail de bureau et aux travaux donnés à contrat (c.-à-d. les camionneurs, les paysagistes).

Section M - Autres dépenses de serre

Question M28 : Veuillez préciser si vous avez utilisé du gaz naturel, de l'huile à chauffage ou un autre type de combustible, comme du bois ou du charbon. Veuillez inscrire le nom de l'autre combustible utilisé. Veuillez déclarer les dépenses totales effectuées pour le combustible au code 121*.

Question M30 : Quelles dépenses avez-vous effectuées pour l'engrais, les pesticides et les supports de croissance, comme la terre, la mousse de tourbe, la vermiculite, la perlite, le sable, la mousse de polystyrène et la sciure de bois?

Question M32 : Déclarer les frais totaux d'exploitation ici (somme des codes 125, 122, 121, 2024, 114 et 112).

Exclure : Le prix du terrain, des bâtiments, de l'équipement ou de la machinerie utilisés pour quoi que ce soit d'autre que la culture de plantes en serre.

*Nota : La somme des codes 115, 116 et 117 doivent égaler le code 121.

PARTIE III : PÉPINIÈRES

Veuillez exclure de cette portion du questionnaire les chiffres relatifs aux serres (s'il y a lieu) que comporte votre exploitation (voir les notes de la PARTIE II : SERRES).

Question 35 : À titre d'arbres de Noël, déclarer les superficies de peuplements naturels ou plantés, quel qu'en soit le stade de croissance, qui sont enondées ou gérées avec l'utilisation d'engrais ou de pesticides.

Section N – Superficie en pépinière

Question N38 : Il ne faut inclure dans les terres que celles qui ont servi en 2009 à la culture ou à l'entretien de produits de pépinière. Déclarer la superficie en contenant de la pépinière (toutes les plantes provenant de votre pépinière vendues en contenant) au code 2029 et la superficie en champ au code 603.

Question N39 : Les superficies et les plants (incluant les plants à repiquer) protégés par des châssis froids et les tunnels sont déclarés dans la partie des pépinières du questionnaire. Ces constructions ne sont pas considérées comme faisant partie de la superficie d'une serre.

Section O – Production et ventes des produits de pépinière en champ et en contenant en 2009

Valeur des produits de pépinière EN CHAMP en 2009

Question O40 : Déclarer les arbres, arbustes, vignes, herbacées vivaces, arbres à petits fruits et les autres produits de pépinière cultivés en plein champ PRODUITS ET VENDUS.

Inclure : Les plants livrés en mottes enrobées de jute, les plants à racines nues et tous les autres plants empotés au champ avant d'être vendus.

Exclure : Les produits de pépinière cultivés en contenant et revendus, les arbres de Noël (dont le système racinaire n'est pas intact), les produits de serre, les produits non vendus et la valeur reçue pour les services d'aménagement paysager.

EN CONTENANT

Inclure : Tous les types de contenants de moins de 1 gallon, 1 gallon, 2 gallons, et de plus de 2 gallons.

Section P – Ventes en dollars de plants de pépinière (avant les taxes de vente) en 2009

Question P41a : Culture sur place – Partir un plant/semis dans votre pépinière, c.-à-d. vous en occuper et l'entretenir en le semant, en le transplantant, en le fertilisant, jusqu'à ce qu'il devienne un produit vendable. (codes 541 + 456 = 217)

Question P41b : Revente – Processus consistant à acheter des arbres, des arbustes, des plants, des graines, des semis, une bouture, etc. et à les revendre peu de temps après sans beaucoup s'en occuper ni les entretenir.

Question P41c : Déclarer les VENTES TOTALES de produits de pépinière en 2009 (codes 217 + 218 = 219*).

Question P42i : Inclure les revenus de location et les ventes à des intermédiaires et à des entreprises forestières.

Section Q – Achats dans les pépinières (matériel végétal seulement)

Question Q44 : Inscrire la valeur monétaire des produits achetés expressément pour la culture sur place.

Question Q46 : Inscrire la valeur monétaire des produits achetés pour les revendre immédiatement et non pour les cultiver.

Section R et T – Main-d'œuvre (gazonnières et pépinières)

Questions R48a, R48b, T58a et T58b : Employés permanents et saisonniers

Inclure : Le nombre de travailleurs de votre exploitation qui s'occupent de la culture, de l'entretien et de la récolte des produits de pépinière ou du gazon.

Exclure : La main-d'œuvre affectée aux services au détail (commis vendeurs dans les centres de jardinage, main-d'œuvre pour les travaux à contrat, la pose de gazon, l'aménagement paysager ou l'installation d'arbustes au domicile des clients).

Question R48c et T58c : Total des salaires versés

Inclure : Les avantages sociaux, comme l'assurance médicale, les indemnités pour accident du travail, l'assurance-emploi et les régimes de retraite (ainsi que le salaire des propriétaires, des gestionnaires et des membres de la famille).

Exclure : Les salaires pour le commerce de détail et les travaux donnés à contrat qui ne sont pas liés à la pépinière ou à la gazonnière

PARTIE IV : GAZONNIÈRES

Section S - Gazon

Question S54 : Déclarer la valeur totale des ventes de gazon cultivé pour la vente.

Question S56a : Déclarer les achats de gazon destiné à être revendu immédiatement et non cultivé par votre entreprise.